

Conseil Municipal du 27 Avril 2026

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept du mois d'avril à 19h01, le Conseil Municipal, convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M Cyprien RICHER, Maire.

D 14 - 2026

Instances

-

Création des commissions municipales permanentes et désignation des membres

Présents :

M Cyprien RICHER, Maire,

M Esteban GARCIA, Mme Fatima DESCAMPS, M Francis GOSSET, Mme Karine ATTINAULT, M Sylvain GOUSSEAU, M Emeric ANDRE, Mme Pauline VANDOOOLAEGHE, M Laurent RENOUF, M Jean-Pierre LAVIEVILLE, M Rabah GHOMRANE, Mme Elisabeth CROQUETTE, M Thierry, LIBAERT, Mme Christine DECONYNCK, M Alain HOUZEAUX, Mme Peggy BAUWERAERTS, Mme Marion CAILLERET, M Christophe KINDT, M Geoffroy TIMELLI, Mme Natacha PASTOUKOFF, Mme Marie COLINET, Mme Dorothee LENGAIN, Mme Marie VENET, M Thibaut MARAQUIN, M Didier PARSY, Mme Martine DEMUYS, Mme Véronique DOLVELDE, Mme Christelle ROGGE, Mme Mélanie CLUSMAN, M Maxime BONTE, M Thomas FABRE.

Absents ayant donné procuration :

Mme Frédérique BRILLOT ayant donné procuration à M. GOSSET
M Nicolas BRAY Ayant donné procuration à M. PARSY

Mme. Fatima DESCAMPS a été élue secrétaire de séance

Rapport de M. le Maire :

Les commissions municipales permanentes sont des commissions facultatives destinées à informer les membres élus qui y siègent sur les affaires spécialisées de la commune et notamment les projets de délibération qui seront présentés en séance plénière du Conseil Municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-22 relatif à la composition des différentes commissions.

Considérant qu'à l'occasion du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de créer des commissions municipales chargées d'étudier les affaires de la commune.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Fixe à 5 le nombre de commissions municipales permanentes ;
- Fixe à 8 le nombre de membres de chacune des commissions ;

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 31

Absents : 0

Excusés-représentés : 2

Votants : 33

Le Maire, soussigné,
certifie que la liste des délibérations a été affichée dans les délais légaux.



- Compose les commissions par thématique de la façon suivante :

Commission n°1 : *Gestion des ressources et des moyens ;*
(M. RICHER, Mme DESCAMPS, M. GARCIA, M. ANDRE, Mme PASTOUKOFF, M. KINDT, M. FABRE, M. BRAY)

Commission n°2 : *Vie éducative, enfance et jeunesse ;*
(M. GOUSSEAU, Mme VANDOOOLAEGHE, Mme CAILLERET, Mme DECONYNCK, M. TIMELLI, M. HOUZEAUX, Mme DOLVELDE, Mme CLUSMAN)

Commission n°3 : *Vie locale : vie associative, sportive, culturelle et économique ;*
(Mme DESCAMPS, M. RENOUF, M. HOUZEAUX, Mme PASTOUKOFF, M. GHOMRANE, M. LIBAERT, Mme CLUSMAN, M. PARSY)

Commission n°4 : *Cadre de vie : territoire, mobilité et écologie ;*
(M. RICHER, Mme ATTINAULT, M. ANDRE, Mme COLINET, M. MARAQUIN, Mme BAUWERAERTS, M. FABRE, M. BONTE)

Commission n°5 : *Vie sociale, solidarité et logement.*
(M. GOSSET, Mme BRILLOT, Mme LENGAIN, M. LAVIEVILLE, Mme VENET, Mme CROQUETTE, Mme ROGGE, Mme DEMUYS)

- Dit que les modalités de réunion et de compétence des commissions seront fixées par le règlement intérieur du conseil municipal.
- Dit que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,




Cyprien RICHER

Le Secrétaire de séance,


Fatima DESCAMPS